

LIERRE TERRESTRE POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES

GLECHOMA HEDERACEA POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES

Glechoma hederacea ad praeparationes homoeopathicas

DÉFINITION

Plante entière fleurie, fraîche, *Glechoma hederacea* L.

CARACTÈRES

Caractères macroscopiques et microscopiques décrits aux identifications A et B.

IDENTIFICATION

- A. Plante vivace à tiges rampantes dont les rameaux donnent à la plupart des nœuds un petit faisceau de racines adventives. Tiges rampantes, de section carrée (1 mm à 2 mm de côté) portant des rameaux florifères dressés. Feuilles opposées, pétiolées, réniformes ou cordiformes, largement échancrées en 2 lobes à la base, à surface un peu gaufrée et bords du limbe crénelés, de couleur vert sombre, parfois violacée. Fleurs violet clair tachées de violet, réunies à l'aisselle des feuilles par 3 ou 4, tournées du même côté. Calice tubuleux droit à 15 nervures, à 5 dents un peu inégales, corolle bilabiée de 15 mm à 20 mm à lèvre supérieure dressée.
- B. Prélevez un fragment d'épiderme inférieur de la feuille. Examinez au microscope en utilisant la *solution d'hydrate de chloral R*. L'épiderme abaxial du limbe présentant des stomates de type diacytique (2.8.3), de nombreux poils tecteurs, certains pluricellulaires unisériés, trapus à la base, à pointe effilée, d'autres unicellulaires, courts, pointus ; de nombreux poils sécréteurs à pied unicellulaire et à tête pluricellulaire de type Labiatae.

ESSAI

Éléments étrangers (2.8.2) : au maximum 5 pour cent.

Perte à la dessiccation (2.2.32) : au minimum 70,0 pour cent, déterminé à l'étuve à 105 °C, pendant 2 h, sur 5,0 g de drogue finement découpée.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

SOUCHE

DÉFINITION

Teinture mère de lierre terrestre préparée à la teneur en éthanol de 45 pour cent V/V, à partir de la plante entière fleurie, fraîche, *Glechoma hederacea L.*, selon la technique générale de préparation des teintures mères (voir la monographie *Préparations homéopathiques* (1038) et la Précision complémentaire de l'Autorité française de Pharmacopée).

Teneur : au minimum 0,01 pour cent *m/m* de dérivés hydroxycinnamiques totaux, exprimés en acide chlorogénique ($C_{16}H_{18}O_9$; M_r 354,3).

CARACTÈRES

Aspect : liquide brun.

IDENTIFICATION

Chromatographie sur couche mince (2.2.27).

Solution à examiner. Teinture mère.

Solution témoin. Dissolvez 10 mg de rutine *R*, 10 mg d'acide caféïque *R* et 10 mg d'acide chlorogénique *R* dans 30 mL de méthanol *R*.

Plaque : plaque au gel de silice pour CCM *R*.

Phase mobile : acide formique anhydre *R*, eau *R*, méthyléthylcétone *R*, acétate d'éthyle *R*, (10:10:30:50 V/V/V/V).

Dépôt : 30 µL, en bandes.

Développement : sur un parcours de 10 cm.

Séchage : à l'air.

Détection : pulvérisez une solution de diphenylborate d'aminoéthanol *R* à 10 g/L dans le méthanol *R*. Pulvérisez ensuite une solution de macrogol 400 *R* à 50 g/L dans le méthanol *R*. Laissez sécher la plaque pendant 30 min environ. Examinez en lumière ultraviolette à 365 nm.

Résultats : voir ci-dessous la séquence des bandes fluorescentes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs, d'autres bandes fluorescentes de faible intensité peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Haut de la plaque	
Solution témoin	Solution à examiner
Acide caféïque : une bande bleu-vert ----- Acide chlorogénique : une bande bleu-vert Rutine : une bande orangée -----	Une bande bleu-vert (acide caféïque) Deux à trois bandes bleu-vert ----- Une bande bleu-vert peut apparaître (acide chlorogénique) Une faible bande orangée (rutine) -----

ESSAI

Éthanol (2.9.10) : 40 pour cent V/V à 50 pour cent V/V.

Résidu sec (2.8.16) : au minimum 1,7 pour cent m/m.

DOSAGE

Spectrophotométrie d'absorption dans l'ultraviolet et le visible (2.2.25).

Solution mère. Dans une fiole jaugée de 20,0 mL, introduisez 5,000 g de teinture mère et complétez à 20,0 mL avec de l'éthanol à 50 pour cent V/V R.

Solution à examiner. Dans une fiole jaugée de 20,0 mL, introduisez 2,0 mL de solution mère, ajoutez 4,0 mL d'acide chlorhydrique 0,5 M, 4,0 mL d'une solution contenant 100 g/L de nitrite de sodium R et 100 g/L de molybdate de sodium R, à parties égales, puis 4,0 mL de la solution diluée d'hydroxyde de sodium R. Agitez, puis complétez à 20,0 mL avec de l'eau R.

Liquide de compensation. Dans une fiole jaugée de 20,0 mL, introduisez 2,0 mL de solution mère, ajoutez 4,0 mL d'acide chlorhydrique 0,5 M puis 4,0 mL de la solution diluée d'hydroxyde de sodium R. Agitez, puis complétez à 20,0 mL avec de l'eau R.

Mesurez immédiatement l'absorbance de la solution à examiner à 525 nm, par comparaison au liquide de compensation.

Calculez la teneur pour cent m/m en dérivés hydroxycinnamiques totaux, exprimés en acide chlorogénique, à l'aide de l'expression :

$$\frac{A \times 200}{188 \times m}$$

en prenant 188 comme valeur de l'absorbance spécifique de l'acide chlorogénique.

A = absorbance de la solution à examiner à 525 nm,

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

m = masse de la prise d'essai de teinture mère, en grammes.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Pharmacopée française 2026